

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE LA DIRECTION

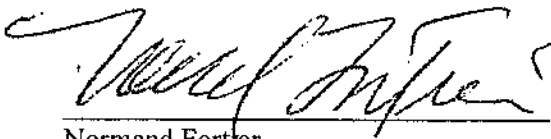
Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 mars 2015 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Normand Fortier
Président du conseil d'administration



Danny Purcell
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 16 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



OTTAWA
400-1420 place Blair Place T 613 745-8387
Ottawa ON K1J 9L8 F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavalée.ca

Fondement de l'opinion avec réserve

Du fait que nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014 en raison des incidences possibles d'une limitation des travaux relativement à l'exhaustivité des produits de dons et de collectes de fonds, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, de l'actif à court terme au 31 mars 2014 et des soldes de fonds au 31 mars 2014 et au 1 avril 2013.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 16 juin 2015

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	
	2015	2014	2015	2014
PRODUITS				
Dons et apports	64 936 \$	69 259 \$	111 864 \$	114 470 \$
Dons en services	5 000	5 000	-	-
Collectes de fonds	37 854	41 740	-	-
Placements	3 096	5 101	73 656	68 062
Autres	19 802	23 781	-	-
	130 688	144 881	185 520	182 532
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de collectes de fonds	15 799	10 583	-	-
Promotion et publicité (annexe A)	87 483	83 543	-	-
Frais d'administration (annexe B)	100 616	100 907	10 574	8 628
Fournitures et entretien de l'équipement	8 424	6 185	-	-
	212 322	201 218	10 574	8 628
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS	(81 634)	(56 337)	174 946	173 904
APPUIS FINANCIERS	(4 000)	(4 000)	(58 058)	(46 882)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(85 634) \$	(60 337) \$	116 888 \$	127 022 \$
			31 254 \$	66 685 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	
	2015	2014	2015	2014
SOLDE AU DÉBUT	96 627 \$	156 964 \$	2 263 107 \$	2 201 085 \$
Excédent des produits sur les charges	(85 634)	(60 337)	116 888	127 022
Remboursement des apports reçus	-	-	-	(65 000)
SOLDE À LA FIN	10 993 \$	96 627 \$	2 379 995 \$	2 263 107 \$
			2 359 734 \$	2 358 049 \$
			31 254	66 685
			-	(65 000)
			2 390 988 \$	2 359 734 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2015

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2015	2014
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	110 833 \$	- \$	110 833 \$	49 459 \$
Débiteurs	48 603	-	48 603	30 245
Intérêts courus à recevoir	-	42 821	42 821	36 155
Frais payés d'avance	9 512	-	9 512	8 080
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	-	1 476 074	1 476 074	520 000
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(121 621)	121 621	-	-
	47 327	1 640 516	1 687 843	643 939
PLACEMENTS (note 3)	-	1 747 634	1 747 634	2 703 070
IMMOBILISATIONS (note 4)	1 100	-	1 100	9 298
ACTIF INCORPOREL (note 5)	3 862	-	3 862	-
	4 962	1 747 634	1 752 596	2 712 368
	52 289 \$	3 388 150 \$	3 440 439 \$	3 356 307 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2015

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2015	2014
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus (note 7)	34 446 \$	- \$	34 446 \$	14 514 \$
Produits perçus d'avance	6 850	-	6 850	-
APPORTS REPORTÉS (note 8)	-	1 008 155	1 008 155	982 059
	41 296	1 008 155	1 049 451	996 573
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	10 993	-	10 993	96 627
Affectation externe	-	2 379 995	2 379 995	2 263 107
	10 993	2 379 995	2 390 988	2 359 734
	52 289 \$	3 388 150 \$	3 440 439 \$	3 356 307 \$

Éventualités (note 10)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



administrateur

administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

8

	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	31 254 \$	66 685 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	8 961	8 025
	40 215	74 710
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(18 358)	(12 493)
Intérêts courus à recevoir	(6 666)	4 457
Contribution à recevoir	-	10 017
Frais payés d'avance	(1 432)	(8 080)
Créditeurs et frais courus	19 932	(4 651)
Produits perçus d'avance	6 850	-
	40 541	63 960
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(638)	(60 631)
Acquisition d'immobilisations et de l'actif incorporel	(4 625)	(1 046)
	(5 263)	(61 677)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des apports reçus	-	(65 000)
Augmentation des apports reportés	26 096	9 992
	26 096	(55 008)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	61 374	(52 725)
ENCAISSE AU DÉBUT	49 459	102 184
ENCAISSE À LA FIN	110 833 \$	49 459 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations et de l'actif incorporel.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de collectes de fonds et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Dons en services

La Fondation comptabilise les dons en services lorsqu'ils peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable. Les montants sont comptabilisés à la juste valeur.

Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les frais d'administration ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance représentent entre 10 % et 25 % de l'attribution des produits de placements alloués au Fonds.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Le matériel informatique est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

Le site Web est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts courus à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

12

3. PLACEMENTS

	2015	2014
Dépôts à terme – 1,15 % à 6,05 %, échéant à différentes dates jusqu'en 2018	2 923 708 \$	2 923 070 \$
Parts privilégiées (taux de dividende de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000
	3 223 708	3 223 070
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 476 074	520 000
	1 747 634 \$	2 703 070 \$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2015	2014
Matériel informatique	24 841 \$	23 741 \$	1 100 \$	9 298 \$

5. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	2015	2014
Site Web	4 625 \$	763 \$	3 862 \$	- \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ renouvelable annuellement au taux de base plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 10 000 \$ et est inutilisée au 31 mars 2015.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	30 999 \$	11 159 \$
Sommes à remettre à l'État	3 447	3 355
	34 446 \$	14 514 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

13

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines conditions selon une période déterminée.

	2015	2014
Solde au début	982 059 \$	972 067 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	16 161	7 957
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	22 062	21 253
Plus : remboursement en capital – Fonds Microcrédit	185	1 571
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice	(2 195)	(1 789)
Moins : montant constaté à titre de retrait au cours de l'exercice	(10 117)	(19 000)
Solde à la fin	1 008 155 \$	982 059 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2015	2014
Fondation Donatien-Frémont	282 572 \$	283 182 \$
Club Richelieu Ottawa	70 403	68 324
Centre de services Guigues	22 408	21 785
Fondation du Collège d'Alfred	23 134	17 651
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	61 422	56 691
Conseil de la coopération de l'Ontario	17 975	17 557
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	9 174	8 615
ESTARIO	23 647	22 052
Services communautaires		
- Prescott-Russell	5 829	5 693
Centre Pauline Charron	26 331	25 719
Retraite en Action	5 225	-
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	460 035	454 790
	1 008 155 \$	982 059 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un membre en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fondation assume une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière.

10. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fondation a cautionné la marge de crédit ainsi qu'un prêt à la Radio de la communauté francophone d'Ottawa. Le risque maximal en vertu de ces deux cautions est de 175 000 \$. La Fondation estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de ces cautions est modérée. Il est impossible pour le moment de déterminer si un montant devra être assumé par la Fondation. Advenant le cas où la Fondation aurait à déboursier un certain montant, il serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

15

ANNEXE A – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2015	2014
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	72 151 \$	60 217 \$
Papeterie et impression	4 600	5 752
Services professionnels	-	4 433
Campagnes promotionnelles	4 223	4 103
Frais de déplacement	2 897	3 130
Télécommunications	2 133	2 872
Frais de bureau	1 479	2 069
Articles promotionnels	-	967
	87 483 \$	83 543 \$

ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2015	2014
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	72 151 \$	60 217 \$
Loyer et frais de bureau	9 069	11 398
Assurances	5 918	5 841
Télécommunications	2 133	2 573
Mauvaises créances	910	2 000
Fournitures	577	873
Frais de réunion	661	867
Honoraires professionnels	10 810	17 741
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	8 961	8 025
Frais d'administration imputés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(10 574)	(8 628)
	100 616	100 907
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Honoraires de gestion imputés au Fonds d'opération	10 574	8 628
	111 190 \$	109 535 \$

